

Conditions générales de vente

DESIGNATION

QI JING Formations – Armelle Boireaux (EI) est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est situé au 1 rue Pasteur – 74100 VILLE-LA-GRAND. N° Siret 80440718700017, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84740348974 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

QI JING Formations conçoit, élabore et dispense des formations à Ville-La-Grand.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de QI JING Formations.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par QI JING Formations pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Qi Jing Formations se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables à une prestation de formation sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande. En cas de modification, les CGV modifiées ne seront applicables que pour les commandes passées suite à la modification et non aux commandes antérieures.

Tout autre document que les présentes CGV (notamment les publicités, prospectus, flyers, ...) n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par Qi Jing Formations et n'est pas contractuel.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par QI JING Formations au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné (le cas échéant) et signé doit être retourné à QI JING Formations par courrier postal, mail ou remis lors du premier jour de formation pour les clients particuliers qui financent eux-mêmes leur formation.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre QI JING Formations, l'OPCA ou le client.

Une attestation de présence et/ou fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement est fournie au client, pour chaque stagiaire.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer :

- Au commencement du premier jour de formation pour les clients qui financent à titre individuel leur formation. Une facture leur est alors fournie. Un acompte de 30% maximum du montant de la commande peut être demandé à la commande.
- A l'issue de la formation à réception de facture, au comptant, pour les stagiaires dont la formation est financée par une entreprise. Un acompte de 30% maximum du montant de la commande peut être demandé à la commande.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. QI JING Formations aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à QI JING Formations.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la commande définitive. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par QI JING Formations au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à QI JING Formations au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, QI JING Formations se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

Sur demande du client, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, les modalités d'échelonnement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation et le solde de tout compte devra être versé au plus tard le dernier jour de formation.

Le règlement du prix de la formation est effectué par carte bancaire, par virement (en précisant le cas échéant le numéro de la facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET) ou en espèces.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En dehors des cas fortuits ou de forces majeures habituellement reconnus par la jurisprudence :

- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.
- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

QI JING Formations ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à QI JING Formations, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de QI JING Formations. Le client en est informé par mail ou SMS, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de QI JING Formations. En cas d'annulation définitive de la formation par QI JING Formations, il est procédé, le cas échéant, au remboursement des acomptes perçus.

En cas de réalisation partielle par QI JING Formations, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par QI JING Formations pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord express de QI JING Formations.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

QI JING Formations, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par QI JING Formations au client.

QI JING Formations s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par QI JING Formations comme client de ses formations.

A cet effet, le client autorise QI JING Formations à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de QI JING Formations. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les données collectées ne sont conservées que le temps exigé par des contraintes légales.

SITE INTERNET

Qi Jing Formations s'efforce de maintenir les informations figurant sur son site internet qi-jing-formations.fr aussi exactes que possible ; toutefois Qi Jing Formations ne formule aucune garantie à cet égard, qu'elle soit expresse ou implicite.

De même, Qi Jing Formations ne formule aucune garantie à l'égard de l'utilisation de son site internet ; il incombe à chaque utilisateur de s'assurer que ses appareils sont protégés contre les virus ou contre tout autre facteur extérieur.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et QI JING Formations à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Thonon-Les-Bains seront seuls compétents pour régler le litige.